N° 539 | 12 avril 2024



S'inscrire à la newsletter



A Soula, une nouvelle MSP voit le jour



La maison de santé pluri-professionnelle de la ZAC de Soula, à Macouria, est en cours de labellisation. Portée par les Dr Stéphanie Dranebois, Marcellin Razafimahatratra et Pierre-Olivier Albano, elle doit faciliter la coordination entre les professionnels de santé du secteur, qui ne partagent pas les mêmes locaux actuellement. Une coordinatrice les rejoindra prochainement.

A l'entrée de la ZAC de Soula, à Macouria, la pharmacie des Awaras, tenue par Pierre-Olivier Albano, docteur en pharmacie, est entourée du cabinet médical du Dr Stéphanie Dranebois à droite et de celui du Dr Jalel Matoussi, gynécologue-obstétricien à gauche. Le cabinet du Dr Marcellin Razafimahatratra se situe 100 mètres plus loin, de l'autre côté de l'avenue Pripri Soula. Des infirmiers sont installés dans le même bâtiment. William Boelaert, masseur-kinésithérapeute, se trouve à la porte à côté, avec deux confrères. Les infirmiers Fitzgerald Vincent et Nathanaël Crussol sont à deux pas. Tout comme Raïssa Monrose-Roubaud, sage-femme. Ce que la géographie de la ZAC rendait naturel est en train de se réaliser : tous ces professionnels de santé libéraux sont désormais réunis au sein de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Soula. D'autres sont appelés à les rejoindre.

Pierre-Olivier Albano avait ébauché un premier projet en 2017, lorsque son officine se trouvait encore à Soula 2. Lorsqu'elle a ouvert son cabinet en 2021, le Dr Dranebois s'est attelée à relancer l'idée. « J'ai travaillé à Matoury, où il y avait la MSP du Bourg de Matoury. Mon but était de ne pas travailler seule, de ne pas être isolée mais au contraire, de pouvoir travailler en groupe. Sans cela, on se rend compte que d'autres professionnels de santé se trouvent à côté sans que l'on se connaisse. »

« Soula et Macouria sont encore appelés à se développer »



Pierre-Olivier Albano constate que « beaucoup de jeunes professionnels cherchent ce genre de structure. La ville de Macouria et la ZAC de Soula sont encore appelés à se développer. Il était donc intéressant de disposer de cet outil pour inciter d'autres professionnels à s'installer. » Parmi eux, Allan Merlin, qui soutiendra sa thèse de médecine d'ici peu, vient de rejoindre le cabinet du Dr Dranebois.

Ce travail en réseau a d'ores et déjà débuté. Une infirmière Asalée intervient auprès des patients. Une dizaine de

professionnels de santé de Soula participent au réseau Diabète Amazonie (Diam) pour la prise en charge des maladies métaboliques. Des liens sont également noués avec la Maia – réseau de gérontologie. « Les responsables du contrat local de santé (CLS) de Macouria nous ont également bien identifiés, se réjouit le Dr Dranebois. Ce partenariat va se poursuivre. »

Prévention, sport santé et lutte contre le surpoids chez l'enfant

Le projet de santé de la MSP détaille l'organisation et les objectifs de ses membres, ses relations avec d'autres structures de santé – la permanence d'accès aux soins de santé de l'hôpital tient ses consultations à proximité ; la Croix-Rouge française intervient sur le secteur de Sablance, de l'autre côté de la nationale. Les membres de la MSP se sont fixés trois axes :

- S'impliquer dans les actions de prévention et de dépistage : améliorer la couverture vaccinale, prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- Développer un programme de sport santé sur ordonnance ;
- Prendre en charge le surpoids et l'obésité chez l'enfant.

Le projet de santé prévoit aussi l'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP), de partager le système d'information, d'organiser des parcours de soin. « Le fait de se réunir une fois par mois, pour discuter de ce qui va, de ce qui ne va pas, des cas de patient les plus complexes, c'est important pour nous », poursuit le Dr Dranebois.

Un bâtiment en projet

Pour animer et faciliter le travail entre les professionnels, une coordinatrice, Lauralyne Valogne, sera recrutée. Elle suit déjà la formation PACTE de coordinateur organisée pour la première fois par l'Ecole des hautes études de santé publique (EHESP) en Guyane. La création d'un site internet est prévue, « pour aider les habitants à nous identifier ». Des discussions ont débuté avec la mairie et la Collectivité territoriale pour que la MSP puisse obtenir un logement sur la ZAC, dans lequel pourront s'installer les remplaçants, internes et étudiants en santé lors de leurs missions ou stages dans le secteur. « Des locaux sont également disponibles si des spécialistes souhaitent effectuer des consultations une fois par semaine, par exemple », note le Dr Dranebois. A terme, les professionnels de la MSP, qui sont tous locataires de leurs locaux, prévoient la construction d'un bâtiment pour travailler tous au même endroit. Une parcelle a déjà été identifiée.

Un accompagnement de l'ARS pour créer des MSP

Les maisons de santé pluri-professionnelles sont des structures d'exercice de groupe coordonné, qui regroupent obligatoirement au moins deux médecins et un professionnel paramédical, participent à l'attractivité des professionnels de santé qui ne souhaitent plus exercer de façon isolée et qui souhaitent développer une prise en charge médico-psycho-sociale du patient. Outre une amélioration de la qualité du suivi du patient et de l'accès aux soins pour la population, elles permettent ou facilitent le développement de dispositifs qui répondent à la nécessité d'une réorganisation progressive des soins, tels les protocoles de coopération (délégation de taches entre différentes professions), un recours à la téléconsultation coordonnée, le développement des infirmières Asalée ou d'infirmières de pratiques avancées, etc.

Le nouveau cahier des charges est accessible sur le <u>Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé</u> de Guyane. Il se divise en deux temps :

- Un accompagnement à l'étude de faisabilité pour le diagnostic territorial de santé, l'élaboration du projet de santé, l'éventuelle déclinaison architecturale, l'évaluation financière, le choix du logiciel métier et le montage juridique, dans la limite de 35 000 euros;
- Une aide au démarrage pour l'acquisition du système d'information, de l'équipement collectif et pour l'organisation administrative de la MSP, dans la limite de 75 000 euros.

Par ailleurs, une aide immobilière peut également être demandée dans le cas où le projet permet la création d'une offre supplémentaire par rapport à celle déjà existante sur le territoire.

Au-delà de ces aides financières, l'ARS et les services de l'Assurance Maladie, renforcent leur accompagnement tout au long du processus de création, en organisant des rencontres avec leurs services prévention et numérique.

Pour tout renseignement, contacter: ars-guyane-paps@ars.sante.fr - 06.94.40.42.85





■ La baisse se poursuit

La semaine dernière, « la circulation du virus de la dengue est en baisse sur l'ensemble du territoire, souligne Santé publique France dans son <u>point épidémiologique hebdomadaire</u>, diffusé hier. La vigilance reste de mise avec la reprise de la

saison des pluies. Le sérotype DENV-2 a été majoritairement identifié la semaine dernière (76% de DENV-2 et 24% de DENV-3 parmi les prélèvements sérotypés); il est majoritaire dans l'ensemble des secteurs. Le sérotype DENV-1, qui circule actuellement au Brésil, a été identifié dans le secteur de l'Oyapock » il y a quinze jours.

« Après une forte hausse de la circulation du virus de la dengue en Guyane au cours du mois de janvier, celle-ci s'est stabilisée à un niveau très élevé durant quatre semaines avant d'entamer une baisse début mars, rappelle SpF. Le nombre hebdomadaire de cas cliniquement évocateur a été divisé par deux depuis la première semaine de mars. Depuis janvier 2023, 18 554 cas cliniquement évocateurs de dengue, vus en consultation de médecine générale ou en centre de santé (CDPS) et 10 609 cas confirmés ont été recensés, dont respectivement 11 638 et 7 821 en 2024. »

■ Fermeture de la filière fièvre au CHC

En raison de la baisse des cas de dengue, le Centre Hospitalier de Cayenne annonce la fermeture de la filière fièvre aux urgences et à l'unité des maladies infectieuses et tropicales, ainsi que du numéro de téléphone dédié, dans un communiqué. « Afin de faire face à l'épidémie de dengue qui a sévi sur le territoire ces derniers mois, le Centre Hospitalier de Cayenne a mis en place une filière spécifique tant au service des urgences que dans l'unité de maladies infectieuses et tropicales, rappelle le CHC. Début mars, le dispositif a été renforcé par un numéro de téléphone dédié à la prise en charge de la dengue afin de faciliter l'accès de la population à un premier niveau de diagnostic et d'orientation vers les filières les plus appropriées à chaque patient. Suite aux dernières remontées de Santé publique France soulignant la baisse du nombre de nouveaux cas sur plusieurs semaines consécutives, et en accord avec l'Agence régionale de Santé de Guyane, nous mettons fin au numéro dédié. Le Centre Hospitalier de Cayenne reste attentif à toute évolution des indicateurs épidémiologiques. »



♦ Meurtre d'Hélène Tarcy-Cétout : manifestation lundi des professionnels de santé



Après la « sidération » ressentie lundi, suite au meurtre d'Hélène Tarcy-Cétout, pharmacienne à Saint-Laurent du Maroni (*lire la Lettre pro de mardi*), les professionnels de santé du territoire veulent exprimer leur « indignation face à la cruauté de tels actes ». Lundi, ils marcheront dans les rues de Cayenne. Un autre rendez-vous est fixé à 9 heures devant le supermarché de Saint-Laurent du Maroni où cette mère de quatre enfants à perdu la vie.

Les pharmaciens annoncent que leurs officines resteront fermées le matin jusqu'à 13 heures. « Seul un service de garde minimum sera assuré pour les urgences à la pharmacie de garde de chaque secteur de Guyane. » Des perturbations sont à prévoir dans l'accueil des

patients en cabinet de médecine et chez nombre de professionnels de santé qui ont annoncé leur intention de suivre le mouvement. Les médecins libéraux de Saint-Laurent du Maroni ont également annoncé une modification des heures d'astreinte ce week-end, de 16 heures à 18 heures.

Dans un communiqué diffusé hier, le conseil départemental de l'Ordre des pharmaciens et l'URPS pharmaciens annoncent dont une marche lundi pour « manifester notre tristesse et notre indignation suite à la disparition d'Hélène, une pharmacienne, une femme, une mère, une Guyanaise. » Le départ est fixé à 9 heures. Le cortège s'élancera de la caserne des sapeurs-

pompiers, à Cayenne, et se dirigera vers la préfecture. Les deux instances appellent « les professionnels de santé, les sapeurs-pompiers, les Guyanais » à les rejoindre.

L'ARS organisera une réunion de travail lundi après-midi sur la prévention des violences envers les professionnels de santé.

Dès aujourd'hui, de nombreux professionnels de santé ont prévu d'arborer un ruban noir et d'apposer une affiche dans leurs officines et cabinets pour exprimer leur deuil. Les pharmaciens ont ouvert une <u>cagnotte en ligne</u>avant-hier soir pour « aider financièrement la famille d'Hélène ». Une pétition devait commencer à circuler hier soir.

♦ Deux webinaires sur la réforme du financement des soins médicaux et de réadaptation

Pour répondre au besoin d'éclaircissement des acteurs sur les modalités de mise en œuvre du nouveau modèle de financement des soins médicaux et de réadaptation, l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) organise deux webinaires à destination des établissements de santé. L'ordre du jour sera le suivant :

- Modèle de financement : principes du modèle, objectifs
- Valorisation de l'activité hospitalière : méthodologie et outils de restitution e-PMSI
- · Régularisation a posteriori pour l'exercice 2023 : principes, mode opératoire

Compte tenu des sujets abordés, les webinaires s'adressent particulièrement aux équipes des départements d'information médicale et à celles des services financiers. Ils sont ouverts à tout acteur concerné par le sujet. Pour les acteurs qui ne pourront se rendre disponible, un enregistrement sera réalisé et déposé sur le site de l'ATIH à l'issue des webinaires.

Les deux webinaires auront lieu mardi 30 avril

- de 8h30 à 10h30 pour les établissements ex-OQN (heures de Guyane)
- de 11 heures à 13 heures pour les établissements ex-DAF (heures de Guyane)

L'inscription est indispensable avant le 29 avril :

- Etablissements ex-OQN
- Etablissements ex-DAF

♦ Village des soins oncologiques de support, à Matoury



Le DSRC Onco Guyane et la mairie de Matoury organise un village des soins oncologiques de support, le 8 mai.

Il se déroulera de 8 heures à 13 heures à la maison des arts martiaux. Les visiteurs pourront se renseigner sur l'activité physique adaptée, l'hypnothérapie, la kinésithérapie, rencontrer les membres des associations Amazones Guyane et la Ligue contre le cancer, ainsi que le service d'action sociale de CGSS.

♦ Appel à candidatures des Initiatives pour l'avenir des grands fleuves

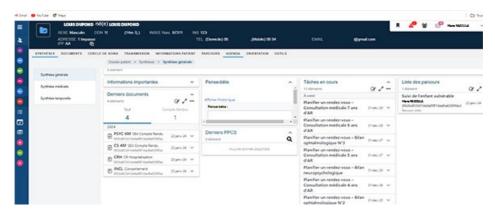


DES GRANDS FLEUVES
INITIATIVES FOR THE FUTURE
OF GREAT RIVERS

L'association Initiatives pour l'avenir des grands fleuves, présidée par Erik Orsenna, porte depuis près de dix ans la question de la préservation et de la gestion durable des fleuves en France et à l'international. Avec son comité d'experts pluridisciplinaire, IAGF développe le premier label international de valorisation des Initiatives Fleuves. Ce nouveau label a pour objectif de mettre en valeur les initiatives positives, de témoigner de l'engagement des acteurs ancrés dans les territoires, en réponse aux grands défis que traversent les

fleuves. Le label s'adresse à tout type d'initiative en lien avec les fleuves/rivières et leurs bassins versants, couvrant de très nombreuses thématiques dont la sécurité alimentaire et la santé. Les candidatures sont à déposer sur le <u>site internet de l'association</u>.





« Quand on doit coordonner des acteurs qui ne travaillent pas au même endroit, cet outil est génial. » Un an après avoir commencé à l'utiliser, Priscilla Pelti, pilote de la Maia – réseau de gérontologie, et Haïda Delourneaux, cadre de parcours à la Maia, ne tarissent pas d'éloges sur Pépites Parcours, la plateforme numérique régionale de coordination mise à disposition des professionnels de la santé et du médico-social. « Avec cet outil, je sais à l'instant T ce qui a été fait pour tel ou tel usager : Est-ce que l'infirmier est passé ? Est-ce que son médecin traitant l'a revu ? A-t-il reçu le compte-rendu d'hospitalisation ? Cela me permet d'intervenir si besoin », explique Haïda Delourneaux.

Créée par le GCS Guyasis, Pépites Parcours permet de faire le lien entre les professionnels hospitaliers, de ville, des établissements et services médico-sociaux et des services sociaux. Avec cet outil, l'objectif est de décloisonner la prise en charge des usagers dans des situations complexes, qui cumulent par exemple un problème de santé avec une problématique sociale ou médico-sociale. La version bureautique permet aux acteurs de la coordination de suivre l'évolution des dossiers, des tâches à faire, des rendez-vous, de la prise en charge de l'usager. Elle se double d'une application mobile, sorte de messagerie instantanée sécurisée qui permet d'échanger des photos, documents... Le coût d'utilisation de l'outil est pris en charge par l'Etat, par l'ARS et par les fonds européens, de telle manière que les structures souhaitant l'utiliser n'ont rien à débourser. Outre la Maia, le réseau Périnat l'utilise également depuis l'an dernier.

Nathalie Oulhen, infirmière puéricultrice et coordinatrice enfant vulnérable, et Juliette Ybert, secrétaire de coordination, suivent ainsi 700 dossiers d'enfants nés avant 33 semaines de grossesse et/ou en retard de croissance jusqu'à leurs 7 ans. « Cela permet de suivre les rendez-vous médicaux et chez le psychomotricien, les orientations vers le Camsp (centres d'action médico-sociale précoce) ou le SSR les Coulicous. Le parcours date de 2019 ; il commence donc se poser des questions d'ordre scolaire pour les premiers enfants inclus », détaille Nathalie Oulhen.

Tant pour la Maia que pour le réseau Périnat, la première année a surtout été consacrée à la prise en main de l'outil. « Pendant longtemps, nous avons travaillé sur papier, puis nous avons créé des dossiers sur Teams avec des fichiers Word et Excel. Avoir un logiciel métier, c'est parfait, poursuit Haïda Delourneaux. Avant, si nous recommandions une radio de genou, nous ne savions pas si elle était réalisée et le médecin traitant ne le savait pas toujours non plus. Il faut que davantage de professionnels l'utilisent et que l'on travaille sur l'interconnexion avec d'autres outils. » Nathalie Ouhlen abonde : « L'outil a été adapté à nos besoins. Il est ergonomique et les données sont sécurisées. Il faudra qu'à terme, toutes les personnes qui interviennent dans le parcours de l'enfant puisse déposer leurs documents et les consulter. » Ce qui sera possible grâce à la connexion avec le dossier médical partagé, prévue cette année.

Actus politiques publiques santé et solidarité



■ Le gouvernement dévoile son projet de loi sur la fin de vie



Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, a présenté le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, mercredi en conseil des ministres. Le texte, qui introduit une aide à mourir, compte 21 articles répartis en deux titres :

 Des dispositions relatives à la création des soins d'accompagnement et aux droits des malades. Pour les personnes en fin de vie, il institue au bénéfice de ces personnes l'obligation d'établir un plan

- personnalisé d'accompagnement et crée un nouveau type d'établissement social ou médicosocial (ESMS) intitulé les « maisons d'accompagnement ».
- Des dispositions permettant à une personne atteinte d'une maladie grave et incurable engageant son pronostic vital à court ou moyen terme de demander une « aide à mourir », consistant en la mise à disposition d'une substance létale que cette personne s'administre seule, sous la supervision d'un professionnel de santé, ou que celui-ci peut lui administrer si elle n'est pas en mesure physiquement d'y procéder.

Le projet de loi sera débattu ces prochains mois au Parlement. Une commission spéciale a été installée mercredi à l'Assemblée nationale pour examiner le texte. Le Conseil d'Etat, qui a rendu un <u>avis sur le texte</u>, estime que le projet de loi autorise l'assistance au suicide et l'euthanasie à la demande de la personne. Mais l'emploi de l'expression aide à mourir "n'appelle pas d'objection de sa part ». Il estime aussi que la procédure de contrôle a posteriori, par une commission instaurée dans la loi, est suffisante.

« Ces vingt dernières années, le législateur est intervenu à plusieurs reprises pour affirmer la prise en considération de l'autonomie et du choix du patient en fin de vie et consacrer le principe du respect de sa dignité. Si l'ensemble de ces évolutions a d'ores et déjà considérablement modifié l'approche de la fin de la vie, elles ne répondent pas à toutes les situations », écrit le gouvernement dans le compte-rendu du conseil des ministres. La réponse « implique de concilier d'une part, notre devoir de solidarité envers les personnes les plus fragiles parce que gravement malades, en prenant des mesures fortes en faveur des soins palliatifs et d'accompagnement, et d'autre part le respect de l'autonomie de la personne, en ouvrant la possibilité d'accéder à une aide à mourir, afin de traiter les situations de souffrance intenable que rencontrent certaines personnes dont le pronostic vital est engagé de manière irrémédiable en raison d'une maladie grave et incurable. »

Offres d'emploi 🗼 🧼





- Le service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap (SAPPH) et le centre ressources vie intime affective et sexuelle (VIAS) recrute :
- Un coordinateur du dispositif SAPPH-VIAS (CDI). Consulter l'offre et candidater.
- Un éducateur jeunes enfants. Consulter l'offre et candidater.
- La plateforme rétablissement du groupe SOS Solidarités recherche un éducateur spécialisé (CDI). Consulter l'offre et candidater.





Demair

▶ Conférence « Les seniors face au cancer », à 9 heures à la mairie de Rémire-Montjoly, avec les Dr Jean-Lionel Joachim et Saran Camara, oncogériatre, le Dr Didier Musso, directeur général d'Eurofins, et le Dr Jawad Bensalah, radiologue.

Renseignements : awonolayana2@gmail.com et 0694.21.35.20.

▶ Fo Zot Savé. Guilhaume Racle, docteur en pharmacie, répondra aux questions de Fabien Sublet sur la syphilis, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Mercredi 17 avril

▶ ANNULÉ Atelier sur la place de la médecine traditionnelle dans le parcours de soins et dans la démarche thérapeutique, organisé par la CRSA, à la salle Yépé d'Antecume Pata, à Maripasoula, de 10 heures à 12 heures, et à la salle de réunion du CCAS, au bourg de Maripasoula, de 15 heures à 17 heures.

Jeudi 18 avril

- ▶ Séminaire sur l'innovation en santé, organisé par l'ARS, l'Assurance maladie et la CTG, à 15 heures à l'amphithéâtre de l'université, à Cayenne. <u>S'inscrire</u>.
- ▶ ANNULÉ Atelier sur la place de la médecine traditionnelle dans le parcours de soins et dans la démarche thérapeutique, organisé par la CRSA, à l'annexe de la mairie de Grand-Santi, de 10 heures à 12 heures.

Vendredi 19 avril

▶ Colloque santé mentale « Emploi et handicap psychique », de 8h30 à 14 heures à la mairie de Saint-Laurent du Maroni, organisé par le Chog. Inscription obligatoire (nom, prénom, fonction, structure) à secmapi@ch-ouestguyane.fr.

Samedi 20 avril

▶ Permanence des orthophonistes de 8 heures à 12 heures, à l'école maternelle de Balata, à Matoury.

Lundi 22 avril

- ▶ Proxiconnect : Journée d'information de l'ANFH, de 9 heures à 15 heures, au CHC.
- ▶ Présentation d'outils et de techniques d'animation par Guyane promo santé (GPS) au local d'ID Santé, à Saint-Georges, de 14 heures à 17 heures, sur les thématiques des addictions, des compétences psychosociales et de la santé mentale.

Mardi 23 avril

- ▶ Proxiconnect : Journée d'information de l'ANFH, de 9 heures à 15 heures, au CHK.
- ▶ Présentation des nouveaux outils de Guyane promo santé (GPS) sur la thématique de l'éducation à la vie affective, sociale et sexuelle, de 8h30 à 12h30 au local d'ID Santé, à Saint-Georges.

Jeudi 25 avril

- ▶ Séminaire Pasteur : Les infections de cellules immortalisées de chauves-souris par différents Lyssavirus pour étude de l'immunité innée, par Alizée Picaut-Plat, à 15 heures sous le carbet de l'Institut Pasteur, à Cayenne
- ▶ Dépistage VIH, syphilis, hépatites B et C, et autres infections sexuellement transmissibles, à Maripasoula et Papaïchton, organisé par le CHC, l'ARS, le Corevih Guyane et Aides.

Vendredi 26 avril

- ▶ Portes ouvertes à la maison des adolescents du Centre Hospitalier de Cayenne (71, avenue Elie-Castor), de 10 heures à 17 heures.
- ▶ Dépistage VIH, syphilis, hépatites B et C, et autres infections sexuellement transmissibles, à Maripasoula, organisé par le CHC, l'ARS, le Corevih Guyane et Aides.

Samedi 27 avril

▶ Dépistage VIH, syphilis, hépatites B et C, et autres infections sexuellement transmissibles, à Maripasoula, organisé par le CHC, l'ARS, le Corevih Guyane et Aides.

Dimanche 28 avril

▶ Dépistage VIH, syphilis, hépatites B et C, et autres infections sexuellement transmissibles, à Maripasoula, organisé par le CHC, l'ARS, le Corevih Guyane et Aides.

Lundi 13 mai

▶ Colloque « Cancérologie en Guyane : stratégie et pratique », organisé par le DSRC Onco Guyane, au Royal Amazonia, à Cayenne. <u>Consulter le programme</u>.

Mardi 14 mai

▶ Colloque « Cancérologie en Guyane : stratégie et pratique », organisé par le DSRC Onco Guyane, au Royal Amazonia, à Cayenne. Consulter le programme.

Samedi 25 mai

▶ Permanence des orthophonistes de 8 heures à 12 heures, au pôle culturel de Kourou.

Vendredi 7 juin

▶ Journée portes ouvertes de Médecins du Monde.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à <u>pierre-yves.carlier@ars.sante.fr</u>







Face aux violences intolérables dont sont trop souvent victimes les professionnels de santé, ne gardons pas le silence.

Consultez tous les numéros de La lettre Pro



Cliquez sur ce lien pour vous désabonner